

18 décembre 1978

Sénat

50. 29

Commission

relative à l'irrigation de la
Campagne de Nice

Séance du 18^{br} 1878

Sont présents M. M. Dalletan, général
d'Audigné, de Chaffaut, Garrier et Malen.

M. le général d'Audigné est nommé
Président et M. Malen est nommé secrétaire.

M. le Président donne des renseignements
sur le projet de canal d'irrigation et
explique dans quelles conditions le
projet doit se réaliser, à savoir qu'il y a de plus
caractéristique, c'est que la subvention
de l'Etat est limitée strictement
à 2.000.000 fr.

M. Garrier est nommé rapporteur
La séance est levée. Il est autorisé à demander des renseignements

Le Président
général d'Audigné

Le Secrétaire
J. Malen